

REPRISE DES COURS DU KC2000

SAISON 2020-2021

CONCEPT DE PROTECTION COVID - ECOLE PRIMAIRE

Chers pratiquants, Chers parents, Chers amis,

Après l'arrêt d'octobre 2020 selon les restrictions cantonale, les communes de Martigny, Fully et Riddes nous autorisent de reprendre les cours selon le concept 3 de la fédération suisse de karaté du 25.06.2020. **Nous avons besoin de votre collaboration afin que tous les pratiquants et enfants puissions reprendre les entraînements selon le règlement présent.**

Les six principes suivants doivent être respectés lors des entraînements :

Il est impératif de respecter les règles suivantes :

Selon les directives de la fédération suisse de karaté 25 juin 2020 (points 1 à 5)

1) Absence de symptômes.

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux entraînements. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin.

2) Garder ses distances.

Lors du trajet aller, de l'arrivée dans l'installation sportive, dans les vestiaires, lors des discussions après l'entraînement et lors du trajet retour – dans ces situations ou d'autres similaires, le port du masque est obligatoire. Durant l'entraînement, gardez une distance de 1,5 mètre avec les autres personnes et renoncez aux poignées de main ou « high five ». Lorsque la distance ne peut être garantie, il est nécessaire de porter un masque.

3) Se laver soigneusement les mains.

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après l'entraînement, pour se protéger soi-même et son entourage.

4) Liste de présences

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, le club tient des listes de présence pour tous les entraînements. La personne responsable de l'entraînement est chargée de tenir une liste exhaustive et exacte ainsi que de la remettre à la personne responsable du plan coronavirus (voir point 5).

5) Groupes fixes de 8 personnes et 1 entraîneur

Les groupes sont définis d'avance, 8 enfants maximum et 1 entraîneur.

La liste est prédéfinie d'avance par le club et un contrôle des présences aura lieu à chaque entraînement.

6) Aucun contacts physiques

Notre sport nous donne la chance de travailler seul dans le vide par les exercices des kihons (technique dans une seule direction) et des Katas (multi directionnelle) sans adversaires et donc sans contacts.

Nos cours sont donnés selon le concept de protection [Corona Exit-Concept de la Fédération Suisse de Karaté](#), sur la base du Concept de protection standard de Swiss Olympic, de l'Office fédéral du sport OFSPO et de l'Office fédéral de la santé publique OFSP.

Dès validation de la commune de Riddes, suite aux décisions prises par les autorités cantonales et fédérales, les cours auront lieu sur la base d'un entraînement sans contact et par groupes de 9 personnes maximum.

Nous avons réorganisé et multiplié notre offre de cours afin d'aménager des groupes de 9.

Les infos vous seront communiquées par email et sur les groupes WhatsApp des différents cours.

Vous pouvez consulter le concept de protection du Karaté Club Riddes pour les entraînements sur notre site internet.

MESURE COVID

(Selon les directives fédérales du 25.06.2020)

1) Absence de symptômes.

Si un enfant ou adolescent est souffrant lorsqu'il arrive à l'entraînement le responsable du cours se permettra de le renvoyer à la maison et en informera les parents pour les mineurs.

2) Garder ses distances.

La distance entre les élèves est de 1.5m

3) Se laver soigneusement les mains.

Les élèves et professeurs se désinfectent les mains avant et après les entraînements

4) Liste de présences

Une liste de présence des élèves est tenue à jour par le responsable du cours.

5) Groupes fixes de 8 élèves maximum

Les groupes sont prédéfinies d'avance, des cours supplémentaires seront programmés et les cours raccourcis afin de permettre aux élèves de sortir du cours et aux autres de rentrer avec 10 minutes d'intervalles.

6) Aucuns contacts

Le contacts est interdit et de ce fait aucun travail avec un partenaire n'est autorisé.

Désinfection des points sensibles des locaux

Du matériel de désinfection de surface est mis à disposition par la commune de Riddes. La désinfection est obligatoire après les entraînements (poignées de portes et d'armoires et interrupteurs). Tous les matériels d'entraînement seront désinfectés après les entraînements par le responsable du cours.

Aération des locaux

Le locaux seront aérer entre les entraînements et à la fin du dernier cours.

Equipement ou tenue de sports

Les enfants viennent en équipement ou tenue de sport à l'entraînement car les vestiaires sont inutilisables. Aérer le karatégi ou les vêtements de sport entre deux entraînements.

Masque obligatoire dès 12 ans

Dans les vestiaires, couloirs et en dehors de la salle à l'intérieur des locaux.

**MERCI AUX PARENTS DE RESTER A L'EXTERIEUR
ENLEVER VOS CHAUSSURES A L'ENTREE**

Le responsable et la personne concernant le COVID au sein du Karaté-club de Riddes est [M.Bossetti Michel](mailto:M.Bossetti) atteignable au [079/230.55.77](tel:0792305577)

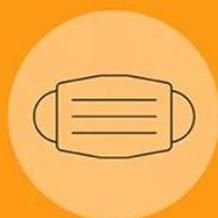
Coronavirus

NEWS

18.10

La Confédération renforce les mesures contre le coronavirus

À partir du 19 octobre dans toute la Suisse :



Port du masque : extension de l'obligation

Masque obligatoire
dans les établissements
et les espaces clos
accessibles au public



Transports
publics
(inchangé)



Gares,
arrêts de bus,
aéroports



Magasins, offices
de poste, agences
de voyages



Musées,
bibliothèques



Restaurants,
bars, boîtes
de nuit



Installations
sportives (entrée
et vestiaires)



Cinémas,
théâtres, salles
de concert



Cabinets
médicaux,
hôpitaux



Lieux
de culte



Bâtiments adminis-
tratifs accessibles
au public



Rassemblements et manifestations



Les rassemblements
spontanés de plus de 15
personnes dans l'espace
public sont interdits



Règles lors des manifestations dans
le cercle de la famille ou des amis
réunissant 16 à 100 personnes :

- Porter un masque
- Indiquer ses coordonnées
- Consommation assise

Dès 100 personnes : plan de protection



Restauration : obligation de consommer assis

Dans les restaurants, bars, boîtes
de nuit et salles de danse,
consommation assise uniquement
(à l'intérieur et à l'extérieur).



Télétravail recommandé

Favoriser autant que
possible le télétravail.

Ce qui ne change pas :



Se tenir à une
distance d'au
moins 1,5 m



Se laver les mains
régulièrement et
soigneusement